



Comité Syndical • Séance du 10/03/2014

Compte rendu de réunion

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 03/03/2013, une seconde réunion a donc été organisée ce jour. L'obtention du quorum n'est donc pas nécessaire pour cette séance.

11h20 : H. MALHERBE, Présidente du Syndicat Mixte, étant retenue la séance est ouverte par M. PUIG, 3^{ème} vice-président du Syndicat Mixte.

Il propose l'ordre du jour suivant :

I. Informations

II. Budget

- Présentation du Compte Administratif 2013 : *Délibération n°1*
- Présentation du Compte de Gestion 2013 : *Délibération n°2*
- Budget Primitif 2014 : *Délibération n°3*

III. Réalisation des Etudes techniques

- Réalisation de piézomètres le long de la Têt pour étudier les liens entre le fleuve et les nappes : *Délibération n°4*
- Bilan 2013 du suivi piézométrique et du biseau salé : *Délibération n°5*

IV. Administration du Syndicat Mixte

- Présentation du Rapport d'Activité 2013 : *Délibération n°6*
- Encadrement d'un stagiaire universitaire : *Délibération n°7*
- Modification des statuts du Syndicat Mixte : *Délibération n°8*

L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

Etat des nappes au 1^{er} mars 2014

A PUIG indique que la pluviométrie est actuellement faible et qu'un déficit de l'ordre de 37% depuis septembre 2013 est constaté. Il donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter l'état des nappes.

Ce dernier présente l'état des nappes en indiquant que la situation se dégrade par rapport aux dernières années sans que cela soit problématique pour le moment étant donné la période de l'année (hautes eaux, besoins limités). Il pointe également la situation délicate sur la bordure côtière nord, entre Le Barcarès et Canet où les niveaux sont sensiblement plus bas que les années précédentes, proches de 0 m NGF.

F. BIGOTTE demande si la fonte des neiges n'améliorera pas la situation car actuellement l'enneigement est conséquent.

H. TACHRIFT indique que celle-ci permettra de le remplissage de la retenue de Vinça est peut, notamment via les canaux avoir une influence sur la partie amont de la plaine du Roussillon. Cependant, ce ne serait pas suffisant pour permettre une recharge des nappes à l'échelle de la plaine.

Zéro Phyto : les aides de l'Agence

A PUIG indique que la loi du 6 février 2014 interdit l'usage des pesticides aux collectivités pour l'entretien des espaces verts. Pour préparer ce changement de pratiques, l'Agence de l'Eau apporte une aide de 50% pour l'étude préalable, la formation des agents, l'achat de matériel, et les outils de communication.

Il indique par ailleurs que cette évolution a été réalisée sur sa commune depuis 4 ans et que cela n'est pas forcément complexe et coûteux à réaliser.

M. ASSENS, indique que le Conseil Général des Pyrénées – Orientales a recruté une chargée de mission « pesticides » il y a 4 ans et que cette dernière apporte une aide aux collectivités qui souhaitent modifier leurs pratiques. De plus, chaque année le Conseil Général lance, en lien avec l'Agence de l'Eau un appel à projet pour apporter une aide de 30% (soit une aide total à hauteur de 80%). Elle invite donc les communes à répondre à ces appels à projet.

Avancée du SAGE

H. TACHRIFT rappelle la démarche SAGE est fait un point sur son état d'avancement.

A PUIG précise que cette démarche est particulièrement importante et devra s'articuler avec celles engagées par le SMBVT et notamment le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de la Têt qui a pour objectif de prélever moins d'eau dans les canaux.

Déclaration d'Intérêt Général (DIG) forage

H.TACHRIFT rappelle le contexte et le contenu de la DIG. Il indique que le dossier a été rédigé et transmis aux partenaires techniques et financiers du Syndicat Mixte. L'objectif est de le déposer d'ici la fin du mois en préfecture, sachant que l'instruction du dossier dure de 6 à 8 mois.

A PUIG propose de modifier l'ordre du jour et de passer en point technique maintenant et d'aborder les questions budgétaires quand la Présidente sera présente.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

Réalisation des études technique

Réalisation de piézomètres le long de la Têt

H. TACHRIFT expose l'action envisagée pour étudier les liens entre la Têt et les nappes pliocène. Il indique le coût estimatif des travaux (de l'ordre de 30 000 € T.T.C.) ainsi que les aides attendues de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général (80% au total).

En l'absence de question, A PUIG propose de passer au vote.

La délibération n°1, relative à la réalisation de piézomètres le long de la Têt est approuvée à l'unanimité.

H. MALHERBE, étant arrivée, elle prend la Présidence de la réunion. Après cette excusée pour ce contre-temps et remercié les membres de leur présence, elle propose d'aborder les questions budgétaires (point 2 de l'ordre du jour).

Budget

Compte Administratif 2013

H. TACHRIFT présente dans le détail le compte administratif 2013. Ce dernier est clôturé avec un excédent de 180 000 €.

En l'absence de question, H. MALHERBE propose de passer au vote. Avant cela, conformément aux textes en vigueur, elle quitte la salle.

M. PUIG procède au vote.

La délibération n°2 relative au Compte Administratif 2013, est adoptée à l'unanimité.

Compte de Gestion 2013

H. MALHERBE donne la parole à A. NEBOUT, représentant la Paierie Départementale pour présenter le Compte de Gestion.

Cette dernière indique que le compte de gestion et le compte administratifs sont concordants. Par ailleurs elle fait remarquer que dans le cadre de son suivi piézométrique, le Syndicat Mixte utilise des forages dont il n'est à priori pas propriétaire. Il est donc nécessaire de formaliser avec les propriétaires, généralement des communes, l'utilisation de ces ouvrages par le Syndicat Mixte et de préciser à qui incombe la charge de leur entretien.

H. TACHRIFT indique que ce réseau a été créé au début des années 70 par les services de l'Etat et le BRGM et qu'effectivement la plupart du temps rien n'a été formalisé. Le Syndicat Mixte doit donc s'en occuper cette année, surtout s'il souhaite réaliser des travaux d'entretien courant car cela peut poser des problèmes au niveau comptable.

M. DESCOSY demande si cela implique une mise en sécurité de l'ouvrage voire la définition d'un périmètre de protection.

H. TACHRIFT indique que ceci est nécessaire pour les captage d'eau pour l'alimentation en eau potable mais pas dans le cas de simple ouvrage de suivi des niveaux d'eau.

H. MALHERBE propose de passer au vote.

La délibération n°3, relative au Compte de Gestion 2013, est adoptée à l'unanimité.

Budget Primitif 2014

H. TACHRIFT détaille le Budget Primitif 2014 qui est proposé au vote du Comité Syndical. Le BP 2014 se caractérise par une certaine stabilisation des dépenses et une baisse des recettes. L'excédent 2013 devrait donc être utilisé.

En conclusion H. TACHRIFT indique qu'il est cependant nécessaire d'avoir une certaine trésorerie nécessaire au « fond de roulement » du Syndicat Mixte et qu'à terme, le niveau de dépense actuel ne pourra être maintenu, lorsque l'excédent sera consommé.

H MALHERBE indique que le fond de roulement du Syndicat Mixte devra être discuté et en fonction des évolutions réglementaires et des nécessités locales, le Comité Syndical devra définir les évolutions à donner à l'activité du Syndicat Mixte.

A. PUIG indique effectivement que les missions du Syndicat Mixte devront être revues en conséquence.

Suite à ces remarques, H. MALHERBE propose de passer au vote.

La délibération n°4, relative au Budget Primitif 2014, est adoptée à l'unanimité.

La Présidente propose alors de revenir aux dossiers techniques et de présenter le travail de suivi des nappes réalisé par le Syndicat Mixte en 2013.

Etudes techniques

Le suivi des nappes en 2013

H.Tachrift présente le rapport du suivi des nappes pour l'année 2012-13 ainsi que le suivi des chlorures (sel) sur la bordure côtière.

F. BIGOTTE demande si l'évolution piézométrique observée sur la bordure côtière nord et liée à l'augmentation des prélèvements.

H. TACHRIFT indique que c'est à priori le cas.

F. AUZEVILLE indique qu'en plus d'être saumâtre, les résurgences de Font Estramar sont fortement minéralisée et inutilisable pour tout usage.

H. MALHERBE propose de passer au vote de la présentation des rapports sur la piézométrie des nappes et le suivi des chlorures.

La délibération n°5, donne acte à la Présidente de la présentation de ces rapports en Comité Syndical.

Administration du Syndicat Mixte

Présentation du Rapport d'Activité 2013

H.Tachrift présente le rapport d'activité 2013 du Syndicat Mixte.

La délibération n°6, donne acte à la Présidente de la présentation de ces rapports en Comité Syndical.

Encadrement d'un stage universitaire

H.Tachrift présente le sujet de stage, sa durée son impact financier.

La délibération n°7, relative à l'encadrement d'un stage universitaire est validé à l'unanimité.

Mise à jour des statuts du Syndicat Mixte

H.Tachrift présente la mise à jour des statuts nécessaires en raison de l'évolution du paysage intercommunal : les Communes de Bages et Ortaffa adhère désormais à la Communauté de Commune Albères Cotes Vermeille et au SMEPTA. En conséquence la communauté de commune Illibéris, dissous n'est plus membre du Syndicat Mixte.

H. TACHRIFT présente les conséquences financières et sur les voix délibératives qu'ont cette mise à jour.

La délibération n°8, relative à la mise à jour des statuts du Syndicat Mixte est votée à l'unanimité.

Avant de clore la Présidente propose de valider le compte rendu de la séance précédente (Comité Syndical du 09/01/2014). Celui-ci est validé à l'unanimité.

12h35 : L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôt la séance.